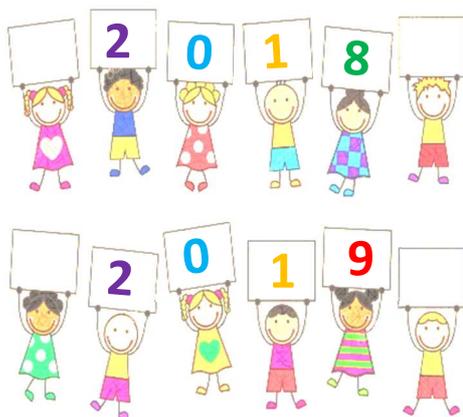


## Fiche individuelle périscolaire maternelle

2018/2019

Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur



## LES OUTILS DE COMMUNICATION

**Le site Internet de la ville :**
<http://www.velizy-villacoublay.fr/>

Vous y trouverez toutes les informations de la ville, dont celles relatives aux temps périscolaires.

**Le portail famille :**
<https://www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay/espace-citoyens/>

Vous pourrez y gérer certaines activités de votre enfant et payer en ligne les prestations utilisées.

## CONTACTER LA DIRECTION DE L'EDUCATION

01 34 58 50 00

**Pour tout sujet relatif aux temps scolaires et périscolaires :**
[education@velizy-villacoublay.fr](mailto:education@velizy-villacoublay.fr)
**Pour votre quotient familial :**
[quotientfamilial@velizy-villacoublay.fr](mailto:quotientfamilial@velizy-villacoublay.fr)

L'enfant

Nom de l'enfant .....Prénom de l'enfant .....

Ecole fréquentée : .....Niveau scolaire : .....

Date de naissance.....Sexe :  M  F

Composition du foyer

	①	②
Nom et prénom		
Adresse		
Code postal et Ville		
Téléphone mobile		
Email		

En cas de séparation, indiquer en ② le nom du conjoint et en ③ les informations relatives au 2<sup>ème</sup> responsable légal

③	Nom :	Prénom :
	Adresse :	CP Ville :
	Téléphone mobile :	Email :

En cas de séparation ou de divorce, fournir la copie du jugement et préciser :

- ⇒ Autorité parentale  conjointe  à la mère  au père  
 ⇒ Résidence principale  garde alternée  chez la mère  chez le père

Inscriptions

Temps périscolaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil du matin de 7h30 à 8h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restauration scolaire de 11h30 à 13h30	L'inscription à la restauration s'effectue via le portail famille. Information sur le site de la ville rubrique Ma Famille => 3-11 ans => Restauration			
Goûter et accueil du soir de 16h30 à 18h30. Départ échelonné dès 17h15.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les inscriptions en ALSH le mercredi, vous devrez remplir le formulaire  
 « Fiche d'Inscription Mercredi ALSH maternelle 2018/2019 » disponible en Mairie ou sur le site de ville à la  
 rubrique « Ma famille – 3-11 ans – les mercredis et les vacances »

**Personnes autorisées à venir chercher mon enfant et à prévenir en cas d'urgence :**

La Direction de l'Éducation vous invite à indiquer au moins une personne en cas de besoin exceptionnel. Les personnes autorisées doivent être munies d'une pièce d'identité et être âgées de + de 16 ans. Si votre enfant doit être récupéré par un jeune de moins de 16 ans, il convient alors de compléter l'autorisation parentale disponible sur le site Internet de la Ville.

Nom et Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	Autorisé(e) à venir chercher	À prévenir en cas d'urgence
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Renseignements sanitaires :**

Allergie :  Non  Oui → Si oui, merci de préciser :  Asthmatiforme  Médicamenteuse  Alimentaire

**NB : si coché oui, le signalement d'allergie doit faire obligatoirement l'objet d'une demande de protocole PAI au CMS de Plaisir (cf. protocole PAI)**

Informations :  Port de lunettes  Port de Yoyo  Situation de handicap (merci de contacter la direction de l'Éducation)

Autre (précisez) : .....

Santé : **Joindre une photocopie du carnet de vaccinations à jour**

**Autorisation de Prise de vue :** Dans le cadre des activités proposées par la Ville sur les temps périscolaires, votre enfant est susceptible d'être filmé ou pris en photo à des fins de publications **exclusivement** réservées aux supports de communication municipaux (*site Internet de la ville, journal municipal, expositions dans les structures*), et aux partenaires de la Ville (*ex : Animation « Hôpital des nounours », Permis Internet en partenariat avec la Police Nationale, associations intervenantes sur les temps périscolaires, etc.*). Ces prises de vue, qui sont réalisées par groupe, ont pour objectif de mettre en valeur les activités réalisées par les enfants. Aucun enfant ne sera photographié ou filmé individuellement. Son image ne pourra être sortie du contexte ou utilisée à des fins commerciales. Par ailleurs et pour votre information, la prise en compte des interdictions de prises de vue lors des événements pose des difficultés. En effet, les enfants concernés doivent être extraits du groupe à ces instants. Il est à noter que cette situation peut être mal-vécue par ces derniers.

- J'autorise } mon enfant à être photographié et/ou filmé dans le cadre précité et reconnais avoir pris connaissance du message d'information ci-dessus.
- je n'autorise pas }

- Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à communiquer :
  - toute modification d'inscription par courrier ou mail au directeur périscolaire de l'école ;
  - toute modification et changement de coordonnées (adresse, téléphone, courriel) à la Direction de l'Éducation, au directeur périscolaire de l'école ou sur le portail famille.
- J'ai conscience qu'en situation d'impayés et sans volonté de ma part de régulariser ma dette, mon enfant ne sera plus accepté aux accueils périscolaires, extrascolaires et en séjour de vacances.
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des temps périscolaires et de restauration de la Ville de Vélizy-Villacoublay, en avoir compris le sens et m'engage à en respecter strictement et intégralement les termes.
- J'atteste avoir évoqué ce règlement intérieur avec mon enfant et m'être assuré qu'il en comprenait le sens (paragraphe 6 – Page 13). Le règlement intérieur est en téléchargement sur le site Internet de la ville.

Date et signature de la mère

Date et signature du père

et/ou

Date de réception par la Direction de l'Éducation

**Fiche à retourner à la Direction de l'Éducation jusqu'au 13 juillet 2018**